

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 18 mai 2020

Date d'affichage : 2 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Votants : 29

Délib. n°2020-022 : Détermination du nombre de Maires-adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire maximum.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Créer 7 postes d'adjoint au maire ;**
- **Charger M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection des adjoints au maire.**

Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

